



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
20 juin 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Cinquante-deuxième session

4-29 juin 2012

Point 7 de l'ordre du jour

#### Adoption du Rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-deuxième session

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M<sup>me</sup> Imelda Smolcic (Uruguay)

#### Additif

### Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

[Point 3 b)]

#### Programme 9

#### Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. À sa 12<sup>e</sup> séance, le 11 juin 2012, le Comité a examiné le programme 9 (« Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ») du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Prog. 9)].
2. Le Secrétaire général adjoint et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique ont présenté le programme et répondu aux questions posées pendant la séance.

#### Examen de la question

3. Les délégations ont accueilli le programme avec satisfaction et se sont réjouies de la nomination tant attendue du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique. Étant donné qu'un secrétaire général adjoint avait été chargé d'assurer à la fois cette fonction et celle de haut représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, elles ont demandé quelles avaient été les répercussions de cette nomination sur le programme.



4. Les délégations ont voulu savoir si les ajustements proposés par le Conseiller spécial dans son exposé liminaire – concernant le renforcement du rôle Bureau du Conseiller spécial pour l’Afrique dans les domaines des synergies et de la coordination, de la promotion, et de la paix et de la sécurité, ainsi que le type d’échanges entre le Bureau et le Conseil de sécurité sur les questions de paix et de sécurité en Afrique – pouvaient effectivement être intégrés au projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015.

5. Les délégations ont demandé que la visibilité des activités du programme soit évaluée objectivement. Elles ont par ailleurs constaté que le taux d’exécution des produits quantifiables prescrits avait été de 97 %.

6. Des précisions ont été demandées quant à la façon d’envisager le programme et les mécanismes de coordination en vue de mettre efficacement en œuvre les programmes du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique en s’appuyant sur les objectifs de chaque sous-programme.

7. À sa cinquante et unième session, étant saisi des questions relatives à la coordination de l’appui du système des Nations Unies au NEPAD, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que le système travaille en étroite coordination avec l’Agence de planification et de coordination du NEPAD, en sa qualité d’organe technique de l’Union africaine, ainsi qu’avec d’autres structures de la Commission de l’Union africaine et du Partenariat, en vue de favoriser la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique 2010-2015 élaboré par l’Union africaine et le NEPAD. Les délégations ont voulu savoir quelles actions avaient été menées en ce sens et quels en étaient les résultats.

#### **Conclusions et recommandations**

8. **Le Comité recommande à l’Assemblée générale d’approuver le texte explicatif du programme 9 (« Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique ») du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, sous réserve qu’y soient apportées les modifications suivantes :**

##### **Orientation générale**

###### ***Paragraphe 9.6***

**Au sous-paragraphe a), remplacer l’expression « de la paix et du développement » par « du développement économique et de la paix ».**

##### **Sous-programme 1**

###### **Coordination de la mobilisation mondiale et de l’appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique**

###### ***Réalisations escomptées du Secrétariat***

**Au titre de la réalisation escomptée a), ajouter le mot « économique » : Intensification de l’appui de la communauté internationale au développement économique de l’Afrique en général et au NEPAD en particulier.**

*Paragraphe 9.11*

**Remplacer l'expression « du processus de Tokyo » par « de la Conférence internationale ».**

---